



CONFIDENTIEL

N°2023 - 025 /MAECRBE/CAB

Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Étranger du Burkina Faso présente ses compliments au Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la République française et a l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

Le 17 décembre 2018, le Gouvernement du Burkina Faso a conclu avec le Gouvernement de la République française un accord relatif au Statut des éléments des Forces Armées Françaises intervenant au Burkina Faso pour la sécurité au Sahel.

Antérieurement à cela, l'Accord entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République française relatif au détachement de militaires français au Burkina Faso pour la sécurité au Sahel signé à Ouagadougou le 9 juin 2015 et dont copie ci-joint, constitue l'outil juridique régissant la coopération militaire entre les deux États (Burkina Faso et la République française).

Aux termes de l'article 16 point 3 de l'accord en vigueur, signé le 17 décembre 2018 dont copie ci-joint, il est stipulé que : « Chaque partie peut dénoncer le présent accord par le biais d'une notification écrite. Cette dénonciation prend effet un mois après réception de la notification écrite à l'autre partie ».

Le Gouvernement du Burkina Faso vient par la présente dénoncer et mettre fin dans son entièreté à l'accord ci-dessus évoqué.

Au regard du délai de préavis d'un mois imposé par ledit accord en cas de sa dénonciation, le Ministère des Affaires Étrangères burkinabé apprécie qu'une diligence particulière soit accordée à la présente dès réception.

Le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Étranger du Burkina Faso remercie le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la République française de son aimable coopération et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Ouagadougou, le 11 JAN 2023

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

-PARIS-

